



**DELIBERATION N° 26/023 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
MODIFIANT LA DÉLIBÉRATION N° 25/189 CP DU 17 DÉCEMBRE 2025
APPROUVANT L'ACTUALISATION DU CATALOGUE DES TARIFS DES
PRESTATIONS DES LABORATOIRES D'ANALYSES CISMONTE ET PUMONTE
DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE POUR 2026**

**CHÌ MUDIFICA A DELIBERAZIONE N° 25/189 CP DI U 17 DI DICEMBRE DI U
2025 CHÌ APPROVA L'AGHJURNAMENTU DI U CATALOGU DI E TARIFFE DI E
PRESTAZIONE DI I LABORATORII D'ANALISI CISMONTE È PUMONTE DI A
CULLITTIVITÀ DI CORSICA PER U 2026**

REUNION DU 25 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq mars, la Commission Permanente, convoquée le 17 mars 2026, s'est réunie sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Romain COLONNA, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Nadine NIVAGGIONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à M. Hyacinthe VANNI
Mme Angèle CHIAPPINI à M. Jean-Michel SAVELLI
M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Chantal PEDINIELLI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Saveriu LUCIANI, Julia TIBERI

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie,
- VU** le Code de la santé publique,
- VU** le Code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles R. 641-1 à R. 641-10, L. 202-1 et R. 202-8,
- VU** le décret n° 2011-731 du 24 juin 2011 relatif à l'obligation de formation en matière d'hygiène alimentaire de certains établissements de restauration commerciale,

- VU** le décret n° 2015-1902 du 30 décembre 2015, relatif aux conditions d'exécution des missions de service public dont sont chargés les laboratoires départementaux d'analyses,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 25/198 AC de l'Assemblée de Corse du 18 décembre 2025 adoptant le Budget Primitif 2026 du budget annexe du laboratoire d'analyses du Cismonte,
- VU** la délibération n° 25/199 AC de l'Assemblée de Corse du 18 décembre 2025 adoptant le Budget Primitif 2026 du budget annexe du laboratoire d'analyses du Pumonte,
- VU** la délibération n° 25/206 AC de l'Assemblée de Corse du 18 décembre 2025 adoptant le Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2026,
- VU** la délibération n° 21/235 CP de la Commission Permanente du 10 décembre 2021 relative à l'actualisation du catalogue des tarifs des prestations des laboratoires d'analyses du Cismonte et Pumonte de la Collectivité de Corse pour 2022,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente, modifiée,
- VU** la délibération n° 25/189 CP de la Commission permanente du 17 décembre 2025 approuvant l'actualisation du catalogue des tarifs des prestations des laboratoires d'analyses du Cismonte et Pumonte de la Collectivité de Corse pour 2026,

CONSIDERANT que les laboratoires sont reconnus par la Direction du Travail comme organisme de formation,

CONSIDERANT les domaines d'accréditation COFRAC et l'Agréments DGAL des laboratoires d'analyses de la Collectivité de Corse site de Bastia,

SUR rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,

APRES avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (13) : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

MODIFIE l'annexe de la délibération n° 25/189 CP de la Commission Permanente du 17 décembre 2025, telle que figurant en annexe à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 25 mars 2026

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. A. Maupertuis', written in a cursive style with a long horizontal stroke at the bottom.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 25 MARS 2026

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

MUDIFICA DI A DELIBERAZIONE N° 25/189 CP DI U 17 DI DICEMBRE DI U 2025 CHÌ ADOPRA L'AGHJURNAMENTU DI U CATALOGU DI E TARIFFE DI E PRESTAZIONE DI I LABORATORII D'ANALISI CISMONTE È PUMONTE DI A CULLITTIVITÀ DI CORSICA PER U 2026

MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 25/189 CP DU 17 DÉCEMBRE 2025 ADOPTANT L'ACTUALISATION DU CATALOGUE DES TARIFS DES PRESTATIONS DES LABORATOIRES D'ANALYSES CISMONTE ET PUMONTE DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE POUR 2026

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Par délibération n° 25/189 CP du 17 décembre 2025, la Commission Permanente a adopté l'actualisation du catalogue des tarifs des prestations des laboratoires du Cismonte et du Pumonte de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2026.

Afin d'en garantir la cohérence et l'exhaustivité, il est proposé d'y apporter des ajustements concernant le laboratoire du Cismonte :

- L'ajout de l'analyse ELISA « Leucose bovine », pratiquée au tarif de 7,35 € HT et omise dans la précédente délibération ;
- L'intégration anticipée de l'analyse ELISA de confirmation « Brucellose bovine - individuelle », également au tarif de 7,35 € HT, en vue de son extension de portée COFRAC prévue en juin 2026, afin d'éviter une nouvelle délibération et d'assurer la continuité du service ;
- La revalorisation des tarifs du titrage Glucose-Fructose (accrédité COFRAC, méthode OIV), porté à 8,00 € HT, et du titrage Acide L-malique (accrédité COFRAC, méthode OIV), porté à 7,00 € HT, afin de compenser l'augmentation du coût des kits enzymatiques nécessaires à la réalisation de ces analyses.

Par ailleurs, à la suite de l'obtention de la certification QUALIOPI et au regard des exigences du référentiel, les formations intra-entreprises ne sont plus proposées. Le tarif horaire de formation est désormais fixé indépendamment du nombre de participants, dans un souci de simplification.

Enfin, le vote de cette tarification analytique engage la responsabilité technique et juridique du laboratoire.

Les tarifs proposés s'inscrivent dans le strict respect des référentiels d'accréditation, notamment la norme ISO 17025 et les exigences du COFRAC, garantissant la fiabilité, l'impartialité et la conformité réglementaire des analyses réalisées.

Des clauses qualité précisent les conditions de réalisation des prestations, assurant ainsi la validité des résultats délivrés.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

TARIFS LABORATOIRES 2026 (LABORATOIRES DU CISMONTE ET DU PUMONTE)



<i>Libellé</i>	<i>Pages</i>
INFORMATIONS PRATIQUES	2
HORAIRE / ADRESSE SITES	
POINT QUALITE	3 à 4
PRESTATIONS	5
EAUX	6 à 12
PLANS DE CONTRÔLE DES EAUX	
CHIMIE DES EAUX DE CONSOMMATION HUMAINE	
CHIMIE DANS LES EAUX USEES - DE MER - BOUES - SEDIMENTS	
BACTERIOLOGIE DES EAUX	
Eaux de consommation/de surfaces/de piscines/à usages thérapeutiques et embouteillées	
Eaux usées/eaux d'environnement et de baignade (mer et rivière)	
Système de bouchage destinés aux eaux conditionnées	
Récipients vides destiné aux eaux conditionnées	
Materiovigilance	
HYGIENE DES ALIMENTS	12 à 13
PARAMETRES ISOLES / CONTRÔLE DE SURFACE	
ETUDE DE VIEILLISSEMENT	
BIOLOGIE VETERINAIRE	14 à 15
Autopsie	
Bactériologie Clinique	
Parasitologie	
Sérologie	
PCR	
CHIMIE AGROALIMENTAIRE	17 à 18
VINS / PRODUITS LAITIERS	
CORPS GRAS / FARINE DE CHATAIGNES / DIVERS / FRUITS	
HYGIENE ENVIRONNEMENT SANTE	19
CONTRÔLE MICROBIOLOGIQUE DE SURFACE	
CONTRÔLE MICROBIOLOGIQUE DE L'AIR / LEGIONELLA	
FORMATIONS - CONSEILS	20

INFORMATIONS PRATIQUES

HORAIRES D'OUVERTURE

De 7h30 à 17h00 site CISMONTE ET CORTE

De 8h00 à 17h00 site PUMONTE

FACTURATION.

La facturation se fait à la prestation, sauf dans certains cas de conventions d'analyses.

Le paiement des factures se fait par chèque, par espèce, par virement mandat ou par mandat administratif à la réception de la facture émise par la régie de recettes des laboratoires.

Les paiements sont envoyés aux adresses suivantes :

SITE BASTIA :

Mr. Le Président de la Collectivité de Corse

Laboratoire d'Analyses Cismonte

Parc Technologique d'ERBAJOLO

20600 BASTIA

RIB : 10071 20000 00002000256 22

SITE AJACCIO :

Mr. Le Président de la Collectivité de Corse

Laboratoire d'Analyses Pumonte

22, Rue François Pietri BP 60969

20700 AJACCIO

RIB : 10071 20000 00002000201 90

INFORMATIONS, DEVIS, PRESTATIONS NE FIGURANT PAS DANS CE CATALOGUE

Pour toute analyse ou prestation non proposée dans le catalogue de tarifs, veuillez nous contacter.

Il sera systématiquement appliqué le tarif d'une analyse ou d'une prestation équivalente.

En cas de sous traitance le tarif prendra en compte le coût de la sous traitance.

Les tarifs du catalogue sont en Hors Taxe et n'incluent pas la TVA.

SITE SUR CORTE :

Laboratoire d'Analyses Cismonte

Site Corte

RT 50

20250 CORTE

Tél : 04.95.59.50.90

SITE SUR BASTIA :

Laboratoire d'Analyses Cismonte

Parc Technologique d'ERBAJOLO

20600 BASTIA

Tél : 04.95.59.50.50

SITE SUR AJACCIO :

Laboratoire d'Analyses Pumonte

22, Rue François Pietri BP 60969

20090 AJACCIO

L'ACCREDITATION COFRAC

Les laboratoires (Cismonte et Pumonte) sont accrédités selon la norme NF EN ISO/CEI 17025 et les règles d'application du COFRAC. Leurs portées respectives sont précisément spécifiées dans les annexes techniques de leurs attestations d'accréditation en vigueur (accréditation 1-7349 et 1-6512) consultables sur le site Internet du COFRAC à l'adresse www.cofrac.fr. L'obtention de ces accréditations est la preuve de la compétence technique des laboratoires associée à un système de management de la qualité adapté.

IMPARTIALITÉ ET CONFLIT D'INTERET

La loi relative à la déontologie des fonctionnaires rappelle que le fonctionnaire exerce ses fonctions avec dignité, impartialité, intégrité et probité. L'ensemble du personnel des laboratoires s'engage à respecter les exigences d'indépendance et d'impartialité pour toutes les prestations réalisées. Le personnel des laboratoires ne pourra être soumis à aucune pression de la part du client, dans le cadre des activités techniques ou intellectuelles. Les laboratoires et le client veillent à ce que l'impartialité des prestations soient garanties par l'absence de conflit d'intérêt entre les 2 parties.

CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Confidentialité

Les informations fournies par le client et tous documents de quelque nature qu'ils soient résultant de leur traitement par les laboratoires (Cismonte et Pumonte) restent la propriété du client. Conformément aux articles 34 et 35 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les laboratoires s'engagent à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations et notamment, d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées. Les règles de la confidentialité appliquées par les laboratoires garantissent la communication des résultats au seul client, sauf instruction spécifique de leurs parts et obligation réglementaire ou imposée aux laboratoires. Lorsqu'il est tenu par la loi à divulguer des informations confidentielles, les laboratoires avisent le client des informations fournies, sauf lorsque la loi l'interdit. Tous documents clients et données récoltées via tous logiciels, courriels, fiches de liaison sont strictement couverts par le secret professionnel (article 226-13 du code pénal). Les informations personnelles collectées seront conservées aussi longtemps que nécessaire à l'exécution du contrat, à l'accomplissement par les laboratoires de ses obligations légales et réglementaires ou encore à l'exercice des prérogatives lui étant reconnues par la loi et la jurisprudence. Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, à l'obligation de discrétion et de confidentialité durant toute l'exécution du contrat et après son expiration.

Protection des données à caractère personnel et formalités CNIL

Les laboratoires s'engagent à respecter les dispositions de la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et, notamment, les formalités déclaratives auprès de la CNIL. Les laboratoires s'engagent également à respecter le Règlement Européen sur la Protection des données personnelles.

DEMANDE DE PRESTATION ET COMMANDE

Seuls ont valeur contractuelle :

Les devis, contrats, conventions signés par les laboratoires (Cismonte et Pumonte) et le client ;

Les formulaires de demandes d'analyse mis à disposition des clients aux laboratoires en fonction de la matrice concernée signées par le client pour les échantillons apportés directement aux laboratoires sans contact préalable.

L'envoi, sans contact préalable par le client, d'un échantillon accompagné d'un bon de commande demandant une prestation définie dans le catalogue des laboratoires vaut acceptation par le client de la version en cours des conditions générales de vente. Chaque commande mentionne à minima les informations suivantes :

La raison sociale, le nom, le prénom et l'adresse du client, du destinataire des factures (si différent du client), du destinataire des rapports d'analyses (si différent du client) ;

Le lieu de prélèvement, la nature et le nombre des produits à échantillonner ainsi que la liste des analyses à réaliser sur chaque échantillon.

PRESTATION ANALYTIQUE

Prestations sous accréditation Les laboratoires (Cismonte et Pumonte) réalisent les analyses sous accréditation selon les méthodes accréditées en vigueur. Le rapport d'essai porte le logo COFRAC si au moins une méthode est appliquée sous accréditation. Les laboratoires s'engagent sur la qualité du résultat compte tenu de la mise en œuvre stricte et rigoureuse de la méthode accréditée. Dans le cas où les laboratoires ne peuvent pas réaliser l'analyse en respectant strictement l'application de la méthode, le résultat peut ne pas être rendu sous couvert de l'accréditation et l'écart est mentionné sur le rapport d'essai. Le client en est informé au plus tôt. Le rapport n'est par conséquent ni présumé conforme au référentiel d'accréditation ni couvert par les accords de reconnaissance internationaux. Il ne doit pas être affiché ou transmis à des tiers (le public ou les autorités). Pour toute demande d'analyse ne spécifiant pas de méthode particulière et si deux méthodes sont possibles, les laboratoires se réservent le choix de la méthode d'analyse la plus appropriée à l'échantillon au moment où il réalise sa revue de la demande. Lorsqu'un changement de méthode intervient au cours de l'exécution des travaux ayant fait au préalable l'objet d'un contrat ou d'un devis, les laboratoires en informent le client.

Prestations d'analyses confiées à des prestataires externes (Cf. Catalogue tarifaire ci-après)

En cas d'impossibilité technique ou organisationnelle ponctuelle de réaliser des prestations, le client accepte que les laboratoires aient, sans délai et au meilleur des intérêts du client, recours à un laboratoire extérieur reconnu compétent. Ce laboratoire sera par conséquent en mesure de réaliser les essais impliqués dans les mêmes conditions (accréditation, agrément, tarification, méthode, performance) que celles indiquées contractuellement. Dans l'éventualité d'une telle sous-traitance, les informations correspondantes seront dans tous les cas mentionnés sur le rapport d'essai. La liste des laboratoires sous-traitants sélectionnés par les laboratoires est disponible sur simple demande.

TRANSMISSION DES RAPPORTS D'ESSAIS

Les prestations réalisées donnent lieu à l'édition de rapports d'essais (rapports de résultats) adressés sur support papier et de surcroît par voie électronique à la demande explicite du client dès la validation des résultats. Ces rapports comprennent l'ensemble des informations se rapportant à l'échantillon analysé. Ils sont émis sous accréditation pour les prestations figurants dans la portée d'accréditation (y compris lorsque les analyses sont sous-traitées et rendues sous accréditation par le prestataire). Les Laboratoires n'autorisent pas le client à utiliser la marque COFRAC sur quelque support que ce soit. La reproduction du rapport d'essai n'est autorisée que dans son intégralité. Toute demande de modification du rapport après validation, en cas d'erreur du fait du client ou du laboratoire, fera l'objet d'un rapport amendé qui annulera et remplacera le précédent. Une mention sur le rapport amendé permet d'identifier sans ambiguïté les modifications apportées au rapport initial, que le client doit détruire.

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

Tout client peut porter réclamation auprès des laboratoires (Cismonte et Pumonte) de manière verbale ou écrite (courriel ou voie postale). Ces derniers instruisent les réclamations des clients selon leurs dispositions internes en vigueur et s'engagent à apporter une réponse circonstanciée au client. Le processus de réclamation peut être mis à disposition sur simple demande.

PRESTATIONS

<i>Frais de prélèvements eaux</i>		<i>Tarif en € HT</i>
Pompage (piézomètre, CPSP...)		57,75 €
Prélèvement Bayler		16,80 €
Frais prélèvements eaux		31,50 €
Frais kilométriques/10km eaux		7,35 €
<i>Frais de prélèvements</i>		<i>Tarif en € HT</i>
Frais de déplacement ou de prélèvements (hors département)		30,56 €
Frais de déplacement ou de prélèvements (département)		9,14 €
<i>Frais de collectes</i>		<i>Tarif en € HT</i>
Frais de collectes : déplacement entre 0 et 40 km A/R		9,14 €
Frais de collectes : déplacement entre 41 et 140 km A/R		16,80 €
Frais de collectes : déplacement au-delà de 141 km A/R		30,56 €
<i>Prestations hors laboratoire</i>		<i>Tarif en € HT</i>
L'heure de technicien		57,75 €
Heure Ingénieur		115,50 €
<i>Frais d'expéditions</i>		<i>Tarif en € HT</i>
Expédition de colis par transporteur		suivant tarif en vigueur
Expédition Chronopost		suivant tarif en vigueur
Transport glacière par CFC prise en charge Aller /Retour		suivant tarif en vigueur
<i>Frais administratifs</i>		<i>Tarif en € HT</i>
Confection de colis		10,50 €
Confection de colis infectieux: agréé type UN 3373 petit modèle		17,85 €
agréé type UN 3373 moyen modèle		28,35 €
agréé type UN 3373 grand modèle		52,50 €
Confection de colis: triple emballage:	petit:	15,75 €
	moyen:	26,25 €
	grand:	42,00 €
Envoi chronopost		42,00 €
Duplication de dossier ou télécopie		2,75 €
Fourniture de matériel de prélèvement		3,68 €
Frais de dossier , prise en charge		7,14 €
<i>Flaconnages</i>		<i>Tarif en € HT</i>
Flacon bactériologie eaux simple (BAC, BAI...)		2,63 €
Flacon salmonelles / bactériologie sur 250 ml (BMO, BCD...)		5,78 €
Flacon legionella		2,63 €
Flacon eaux usée simple (DBO DCO MES)		2,63 €
Flacons type chimie simple (ex pH CDT NH4)		3,15 €
Flacons chimie intermédiaire		9,98 €
Flacons chimie Métaux		2,63 €
Flacons chimie élaborée		12,60 €
Flacons type Hydrocarbures, Pesticides		5,78 €
Flacons type Mouillage, PIS,		5,78 €
Flacons type A, BAC1+C2, P7,R,RSS, RPS...		12,60 €
Flacons type , RCS, RP,P7comp, B		18,90 €
Flacons type RS, ADP, ADS,RC...		33,60 €

PLANS DE CONTRÔLE DES EAUX (SITE AJACCIO)

contrôle légal selon marché ACCORD-CADRE N° ARSCORSE012025

CHIMIE DES EAUX (SITE AJACCIO)

PREPARATIONS SPECIFIQUES

Selon les analyses un traitement préalable peut être nécessaire.

Désignation	Total HT
Minéralisation acide	6,30 €
Extraction par solvant (pour PCB,HPA,Hydrocarbure)	35,70 €
Préparation échantillon	10,56 €
Préparations spéciales	17,85 €

EAUX (CONSOMMATION HUMAINE/ ENVIRONNEMENT / BAINNADE / PISCINE, HORS MARCHE ARS)

Paramètres déterminés in situ

Désignation	Total HT
pH mesuré sur place	4,64 €
Chloramine	4,64 €
Chlore Libre	4,64 €
Chlore Total	4,64 €
Chlore libre actif	4,64 €
Stabilisant	4,64 €
Température de l'eau et de l'air	2,65 €
Oxygène Dissous % Saturation	4,64 €
Conductivité	4,64 €
Résistivité	4,64 €
Potentiel redox	5,88 €
Transparence Secchi	27,31 €

EAUX DOUCES (CONSOMMATION HUMAINE/ ENVIRONNEMENT / BAINNADE PISCINE HORS MARCHE ARS)

Paramètres organoleptiques

Désignation	Total HT
Aspect, Odeur, Couleur (qualitatif)	0,00 €
Hydrogène Sulfuré (rech. organoleptique)	2,65 €

Paramètres Physico-chimiques

Désignation	Total HT
Préparation échantillons	4,39 €
Ammonium (NH ₄) ISO11732	7,50 €
Azote Global (N de NO ₂ ,NO ₃ et NTK) NGSAISIE	34,57 €
Azote Kjeldhal (en N) NTK	21,55 €
Bromates	27,92 €
Carbonates / Hydrogénocarbonates CO ₃ +HCO ₃ (TA-TAC)	4,75 €
Carbone Organique Dissous (COD)	43,98 €
Carbone Organique Total (COT)	43,98 €
Chlorites (ClO ₂ ⁻)	27,92 €
Chlorophylle a et phéopigments	41,06 €
Chlorures (Cl ⁻)	6,51 €
Coloration après Filtration simple	5,46 €
Coloration.	5,46 €
Conductivité	4,64 €
Cyanures Totaux	34,51 €
DBO ₅	28,14 €

DBO5 non dilué	28,14 €
DCO Demande chimique en oxygène nd.	19,70 €
Equilibre calco carbonique (PH / TA / TAC / MRBPH / MRBTAC)	18,77 €
Essai au marbre pH	4,64 €
Essai au marbre TAC	4,75 €
Fluorure (F)	6,51 €
Indice de phénols	34,51 €
Matières en suspension organique nd	11,68 €
Matières en Suspension Totales nd.	11,68 €
Matières en suspensions minérales	11,68 €
Nitrates (NO3)	6,51 €
Nitrites (NO2)	6,51 €
Orthophosphates (PO4)	6,51 €
Oxygène Dissous électrode. (O2)	4,64 €
pH	4,64 €
Phosphore total (PT)	23,75 €
Résidu sec à 105°C	11,68 €
Salinité	6,51 €
Sulfates (SO4)	8,80 €
Titre Alcalimétrique TA / Titre Alcalimétrique Complet. TAC	4,75 €
Turbidité Néphélométrique (NTU).	4,64 €
Micropolluants minéraux chimie elementaire	
<i>Désignation</i>	Total HT
Titre Hydrotimétrique. (TH calcul avec Ca + Mg)	47,50 €
Dureté calcique (TCA calcul avec Ca)	23,75 €
Dureté magnésienne (TMG calcul avec Mg)	23,75 €
Aluminium Total. (Al)	23,75 €
Antimoine. (Sb)	23,75 €
Argent. (Ag)	23,75 €
Arsenic.(As)	23,75 €
Baryum.(Ba)	23,75 €
Bore.(B)	23,75 €
Cadmium.(Cd)	23,75 €
Calcium.(Ca)	23,75 €
Chrome.(Cr)	23,75 €
Cobalt.(Co)	23,75 €
Cuivre.(Cu)	23,75 €
Etain.(Sn)	23,75 €
Fer Particulaire.(Fe)	23,75 €
Fer Dissous.	23,75 €
Fer Total.(Fe)	23,75 €
Lithium. (Li)	23,75 €
Magnésium.(Mg)	23,75 €
Manganèse Total.(Mn)	23,75 €
Mercure.(Hg)	51,89 €
Nickel.(Ni)	23,75 €
Plomb.(Pb)	23,75 €
Potassium.(K)	23,75 €
Phosphore.(P)	23,75 €

Sélénium.(Se)	23,75 €
Silice (SiO2)	23,75 €
Sodium.(Na)	23,75 €
Strontium.(Sr)	23,75 €
Zinc.(Zn)	23,75 €
Paramètres micropolluants organiques	
<i>Désignation</i>	Total HT
Solvant chloré (1,1,2,2 Tetrachloroéthylène)	96,08 €
Hydrocarbures (Indice CH2)	131,95 €
Hydrocarbures Polycycliques Aromatiques (6 paramètres)	104,15 €
THM, Composés organo halogénés volatils	96,08 €
BTEX (benzène -toluène-xylène para ortho méta)	96,08 €
Chlorure de Vinyle	90,50 €
EAUX DE REJET (STEP/ INDUSTRIELLES...)	
Paramètres Physico-chimiques	
<i>Désignation</i>	Total HT
Préparation pour les eaux usées par échantillon	10,56 €
Ammonium (NH4) ISO11732.	7,50 €
Azote Global (N de NO2,NO3 et NTK) NG.	34,57 €
Azote Kjeldhal (en N) NTK.	21,55 €
DBO5 demande biologique en oxygène sur 5 jours	28,14 €
DCO Demande chimique en oxygène nd.	19,70 €
Matières en suspension organique nd	11,68 €
Matières en Suspension Totales nd.	11,68 €
Matières en suspensions minérales	11,68 €
Nitrates (NO3) par microméthode	6,51 €
Nitrites (NO2) par microméthode	6,51 €
Phosphore total	23,75 €
Orthophosphates (PO4)	6,51 €
<i>autres paramètres nous consulter</i>	
Micropolluants minéraux - chimie élémentaire	
<i>Désignation</i>	Total HT
Aluminium Total. (Al)	23,75 €
Antimoine. (Sb)	23,75 €
Argent. (Ag)	23,75 €
Arsenic.(As)	23,75 €
Baryum.(Ba)	23,75 €
Bore.(B)	23,75 €
Cadmium.(Cd)	23,75 €
Calcium.(Ca)	23,75 €
Chrome.(Cr)	23,75 €
Cobalt.(Co)	23,75 €
Cuivre.(Cu)	23,75 €
Etain.(Sn)	23,75 €
Fer Particulaire.(Fe)	23,75 €
Fer Dissous.	23,75 €
Fer Total.(Fe)	23,75 €

Lithium. (Li)	23,75 €
Magnésium.(Mg)	23,75 €
Manganèse Total.(Mn)	23,75 €
Mercuré.(Hg)	51,89 €
Nickel.(Ni)	23,75 €
Plomb.(Pb)	23,75 €
Potassium.(K)	23,75 €
Phosphore.(P)	23,75 €
Sélénium.(Se)	23,75 €
Silice (SiO2)	23,75 €
Sodium.(Na)	23,75 €
Strontium.(Sr)	23,75 €
Zinc.(Zn)	23,75 €

autres paramètres nous consulter

Paramètres micropolluants organiques

Désignation	Total HT
Hydrocarbures (Indice CH2)	131,95 €
Hydrocarbures Polycycliques Aromatiques (6 paramètres)	104,15 €

autres paramètres nous consulter

EAUX SALINES ET SAUMATRES

Désignation	Total HT
Ammonium (NH4R) .	13,13 €
Azote Global (N de NO2,NO3 et NTK) NGMICROMOL	47,80 €
Azote Kjeldhal (en N) NTK.	21,55 €
Carbone Organique Dissous.	43,98 €
Carbone Organique Total.	43,98 €
Chlorophylle a et phéopigments	41,06 €
Nitrates (NO3R).	13,13 €
Nitrites (NO2R).	13,13 €
Orthophosphates (PO4R).	13,13 €
Salinité	6,51 €

autres paramètres nous consulter

BOUES

Désignation	Total HT
Matières sèches totales à 105°C (MS105)	18,29 €
Matières sèches Volatiles (assimilée à M.Organique) (calcul MS105 et MSM525) prix si demandées seules	36,57 €
Matières sèches Minérales à 525°C (MSM525)	18,29 €

*Les autres paramètres sont sous traités dans un laboratoire accrédité,
Il est possible de s'informer du coût total de l'analyse auprès de nos services.*

SEDIMENTS

Désignation

*Les autres paramètres sont sous traités dans un laboratoire accrédité,
Il est possible de s'informer du coût total de l'analyse auprès de nos services.*

TENEUR EN EAU DES VEGETAUX

Désignation	Total HT
Teneur en eau dans combustibles méditerranéens	6,30 €

BACTERIOLOGIE DES EAUX

EAUX DE CONSOMMATION / DE SURFACE / PISCINE ET DE BAINNADE (MER ET RIVIERE)

<i>Désignation</i>	Total HT
Micro-organismes revivifiables à 22°C-72 H.	4,33 €
Micro-organismes revivifiables à 36°C-48 H.	4,33 €
Coliformes Totaux .	20,04 €
Escherichia coli (remplace les coliformes thermotolérants)	20,04 €
Entérocoques intestinaux (remplace streptocoques fécaux).	10,03 €
Salmonelles.	61,83 €
Bactéries sulfito-réductrices y compris les spores (n/100ml).	9,65 €
Levures et moisissures	10,82 €
Micro-organismes revivifiables à 7 jours à 22°C (Contrôle réalisé dans le cadre de la materiovigilance, dialyse)	23,98 €
Pseudomonas aeruginosa.	21,81 €
Pseudomonas fluorescens.	33,51 €
Staphylocoques totaux	22,33 €
Staphylocoques pathogènes	22,33 €
Identification de germe	43,98 €

EAUX USEES / EAUX D'ENVIRONNEMENT

<i>Désignation</i>	Total HT
Escherichia coli /100 ml. (NPP)	29,85 €
Entérocoques intestinaux/ 100 ml (NPP)	29,85 €
Oeufs d'helminthes	9,95 €
Coliformes totaux .	20,04 €

SYSTEMES DE BOUCHAGE DESTINES AUX EAUX CONDITIONNEES

<i>Désignation</i>	Total HT
Micro-organismes revivifiables à 22°C	5,53 €
Micro-organismes revivifiables à 37°C	5,53 €
Coliformes thermotolérants.	22,11 €
Entérocoques (streptocoques fécaux)	11,06 €

RECIPIENTS VIDES DESTINES AUX EAUX CONDITIONNEES

<i>Désignation</i>	Total HT
Micro-organismes revivifiables à 22°C	16,59 €
Micro-organismes revivifiables à 37°C	16,59 €
Coliformes Thermotolérants.	66,35 €
Entérocoques (streptocoques fécaux)	33,18 €

RECHERCHE ALGALE DANS L'EAU DE MER	
<i>Désignation</i>	Total HT
Numération d'Ostreopsis spp. par la méthode des lames de Sedgewick-Rafter.	105,00 €
AEROBIOCONTAMINATION	
<i>Désignation</i>	Total HT
Analyse bactériologique de l'air (prélèvement effectué par le laboratoire) germes totaux, levures et moisissures	24,15 €
Analyse microbiologique de surface (prélèvement et fourniture effectué par le client)	5,25 €
Analyse microbiologique de l'air (prélèvement et fourniture effectué par le client)	5,25 €
MATERIOVIGILANCE	
Le laboratoire propose un service analytique concernant la matériovigilance:	
Analyses d'eaux de réseau.	
Analyses d'eaux de piscines de rééducation.	
Analyses d'eaux de rinçage des endoscopes.	
Analyses d'eaux bactériologiquement maîtrisées.	
Analyses d'endoscopes.	
Analyses d'eaux pour hémodialyses.	
Contrôle microbiologique des surfaces .	
Contrôle microbiologique de l'air.	
Nous consulter pour demandes spécifiques et convention ou établissement de devis.	

HYGIENE DES ALIMENTS

Préparation des échantillons	
<i>Désignation</i>	Tarif en € HT
Coquillages / lot	8,82 €
Autres produits	1,58 €
Paramètres physico-chimiques	
<i>Désignation</i>	Tarif en € HT
Température à réception	2,63 €
pH	4,10 €
AW (activité de l'eau)	10,50 €
Paramètres microbiologiques	
<i>Désignation</i>	Tarif en € HT
Anaérobies sulfite-réducteurs (ASR.)	10,82 €
Clostridium perfringens	10,82 €
Bacillus cereus	10,82 €
Coliformes totaux à 30°C	7,98 €
Coliformes Thermotolérants à 44°C	7,98 €
Germes mésophiles totaux	7,98 €
Entérobacteriaceae	10,82 €
Escherichia Coli	10,82 €
Escherichia Coli bêta-glucuronidase positive	10,82 €
Escherichia Coli bêta-glucuronidase positive (coquillages)	26,25 €
Levures et moisissures	10,82 €
Micro-organismes aérobies à 30°C	7,98 €
Flore lactique	7,98 €
Recherche de Listeria monocytogenes	26,25 €
Identification de souches	10,50 €
Numération Listeria monocytogenes	23,31 €
Pseudomonas	10,82 €
Salmonelles spp.	26,67 €
Staphylocoques à coagulase positive	10,82 €
Phosphatase alcaline	10,50 €
Recherche de Campylobacter spp	31,50 €
Dénombrement de Campylobacter spp	15,75 €
Histamine	63,00 €
Recherche Entérotoxines	nous consulter

Service Technique et Scientifique	
<i>Désignation</i>	Tarif en € HT
Production de Ferments locaux	
Le litre de ferments	9,45 €
Conserves	
Stabilité conserve par lot (5 unités)	31,50 €
Etude de vieillissement, Durée de vie microbiologique, selon le plan d'échantillonnage défini	nous consulter
Paramètres d'environnement	
<i>Désignation</i>	Tarif en € HT
Lame de surface fourniture et lecture (2 paramètres)	10,50 €
Lame de surface fourniture et lecture (1 paramètre)	5,25 €
Bactériologie Gélose mains	10,50 €
Ecouvillon Staphylocoque à coagulase positive	11,97 €
Ecouvillon Escherichia coli	11,97 €
Ecouvillon Levures et moisissures	11,97 €
Lingette Listeria monocytogenes	27,93 €
Lingette Salmonelle	27,93 €
Lame de surface carcasse	10,50 €

BIOLOGIE VETERINAIRE

Prophylaxies réglementées

Opérations de prophylaxies collectives et de police sanitaire organisées par l'Etat (La DDETSPP)

Autopsie	
<i>Désignation</i>	Tarif en € HT
Autopsie carnivore, ovin, caprin, porc	105,00 €
Autopsie petits animaux élevage	73,50 €
Autopsie grands animaux	241,50 €
1/2 h vétérinaire conventionné	63,00 €
Prélèvements ovin, caprin, porc, carnivore, oiseau (organes, avortons)	42,00 €
Autopsie sommaire pour prise d'échantillon	42,00 €
Prélèvement veau, grand carnivore (organes, avortons)	84,00 €
Bactériologie	
<i>Désignation</i>	Tarif en € HT
Bactérioscopie après coloration simple (GRAM, RAL)	6,30 €
Bactérioscopie après coloration spéciale (Ziehl, Stamp)	9,45 €
Mise en culture sur milieux spéciaux	9,45 €
Identification d'une souche	10,50 €
Antibiogramme	21,00 €
Mycologie	21,00 €
Parasitologie	
<i>Désignation</i>	Tarif en € HT
Forfait analyses coproscopiques	32,55 €
Examen parasitologique direct	6,30 €
Préparation des fèces de mélange	4,20 €
Recherche parasitaire en coprologie par flottaison (numération en lame de Mac Master)	11,55 €
Recherche parasitaire en coprologie par technique Mini- Flotac	11,55 €
Recherche d' œufs lourds(trématodes) par flottaison et sédimentation en colonne	10,50 €
Recherche parasitaire en coprologie par techniques physico-chimiques	15,75 €
Recherche de Giardia spp, par méthode immuno- enzymatique détectant les antigènes sur fèces	15,75 €
Recherche de parasites sanguins (piroplasmes, filaires...) après coloration M.G.G.	15,75 €
Recherche de larve de trichine.	105,00 €

Sérologie	
<i>Désignation</i>	Tarif en € HT
Traitement de l'échantillon 0 à 100 échantillons (prophylaxie)	6,30 €
Traitement de l'échantillon 101 à 500 échantillons (prophylaxie)	9,45 €
Traitement de l'échantillon 501 échantillons et plus (prophylaxie)	12,60 €
Instruction de projet(à la demande mise en place nouvelle analyse)	52,50 €
Sérothèque (par sérum)	0,53 €
Brucellose (Epreuve à l'antigène tamponné)	3,47 €
Brucellose (Fixation du complément)	6,37 €
Brucellose bovine individuelle de confirmation (ELISA)	7,35 €
Leucose bovine (ELISA)	7,35 €
Fièvre catarrhale (ELISA)	7,35 €
Paratuberculose (ELISA)	7,63 €
Aujeszky (ELISA)	7,63 €
Tuberculose Bovine, Ovine et Caprine (Test interferon gamma PPD)	31,50 €
Tuberculose bovine, ovine et caprine (Test interferon gamma PC-EC)	38,00 €
Tuberculose Porcine (ELISA)	10,50 €
PCR - TEMPS REEL	
<i>Désignation</i>	Tarif en € HT
Paratuberculose (PCR temps réel)	39,90 €

CHIMIE AGROALIMENTAIRE ET AGRONOMIQUE (SITE BASTIA)

VINS (Domaine LAB GTA 78, ERQ E7/61)

	Tarif en € HT
Titre Alcoométrique volumique (Accrédité COFRAC, Méthode IRTF)	4,20 €
Titre Alcoométrique volumique (Accrédité COFRAC, Méthode OIV)	5,25 €
Protéines	3,89 €
Sucres réducteurs (Méthode IRTF)	3,89 €
Acide sorbique	10,00 €
Glucose/Fructose par IRTF	3,89 €
Glucose – Fructose (Accrédité COFRAC, Méthode OIV)	8,00 €
Acidité Totale (Méthode IRTF)	3,89 €
Acidité Totale (Accrédité COFRAC, Méthode OIV)	4,73 €
pH (Méthode Potentiométrie)	3,89 €
Acidité Volatile (Accrédité COFRAC, Méthode IRTF)	3,89 €
Acidité Volatile (Accrédité COFRAC, Méthode OIV)	6,30 €
Acide malique (Méthode IRTF)	3,89 €
Acide L-malique (Accrédité COFRAC, Méthode OIV)	7,00 €
Acide lactique (Méthode IRTF)	3,89 €
Masse Volumique (Méthode IRTF)	3,89 €
Masse Volumique (Accrédité COFRAC, Méthode Aréométrie)	5,25 €
Extrait Sec Méthode Densimétrie (Accrédité COFRAC)	1,05 €
Titre Alcoométrique Volumique Total (Calcul)	1,05 €
Dioxyde de Soufre Libre (Iodométrie)	3,89 €
Dioxyde de Soufre Libre (Distillation)	5,78 €
Dioxyde de Soufre Total (Iodométrie)	3,89 €
Dioxyde de Soufre Total (Accrédité COFRAC, Méthode OIV)	5,78 €
Dioxyde de Carbone (Méthode IRTF)	3,89 €
Plan de contrôle vin (Accrédité COFRAC, Méthode OIV)	34,65 €
Dénombrement des <i>Brettanomyces spp</i> par microbiologie	20,00 €
Dosage de Azote alpha aminé	5,00 €
Dosage de Azote ammoniacal	5,00 €
Dosage de Azote assimilable	10,00 €
DO 280	5,00 €
DO 420	5,00 €
DO 520	5,00 €
DO 620	5,00 €

PRODUITS LAITIERS

	Tarif en € HT
Extrait sec (ES)	8,40 €
Matières grasses (MG)	8,40 €
Plan de contrôle analyses de Brocciu (Extrait sec (ES) et Matières grasses (MG))	16,80 €

CORPS GRAS

	Tarif en € HT
Acidité grasse (AG)	12,60 €
Indice de peroxyde (IP)	12,60 €
Plan de contrôle des analyses de corps gras (AG, IP, AOC)	25,20 €

<i>FARINES DE CHATAIGNES</i>	
	Tarif en € HT
Extrait sec (ES)	6,30 €
Granulométrie (par tamis)	10,50 €
Plan de contrôle farine de châtaigne AOC	27,30 €
<i>DIVERS</i>	
	Tarif en € HT
Teneur en eau dans combustibles méditerranéens	6,30 €
Extrait sec fruits secs	6,30 €
<i>FRUITS</i>	
	Tarif en € HT
Contrôle de maturité Fruits	7,80 €

HYGIENE - ENVIRONNEMENT - SANTE (SITE CORTE)

CONTRÔLE MICROBIOLOGIQUE DE SURFACE

	Tarif en € HT
Analyse microbiologique de surface (prélèvement effectué par le laboratoire)	10,50 €
Analyse microbiologique de surface (recherche spécifique)	15,75 €
Analyse microbiologique de surface (écouvillon)	47,25 €
Analyse microbiologique de surface (prélèvement effectué par le client)	5,25 €

CONTRÔLE MICROBIOLOGIQUE DE L'AIR

	Tarif en € HT
Analyse bactériologique de l'air (prélèvement effectué par le laboratoire) germes totaux, levures, moisissures	24,15 €
Classification microbiologique de l'air dans les zones à atmosphère contrôlée	15,75 €
Classification particulière de l'air dans les zones à atmosphère contrôlée	42,00 €
Analyse microbiologique de l'air (prélèvement effectué par le client)	5,25 €
Mesure particulière de l'air	47,25 €

LEGIONELLA (Domaine LAB GTA 29/23, Norme NFT90-431)

	Tarif en € HT
Recherche et dénombrement de Légionella et Legionella pneumophila (Accrédité COFRAC, N FT 90-431)	63,00 €
Prélèvement, Recherche et dénombrement de Légionella et Legionella pneumophila (Accrédité COFRAC, N FT 90-431) et suivi sanitaire	94,50 €
Détermination du sérotype des Legionella (Accrédité COFRAC, NFT 90-431)	105,00 €
Carnet sanitaire : (accompagnement et rédaction)	210,00 €

FORMATIONS - CONSEILS

Prestations

FORMATION	
	Tarif en € HT
Heure formation	120,00 €
CONSEIL	
	Tarif en € HT
Mise en place d'un plan de maîtrise sanitaire (Tarif horaire)	150,00 €
Dossier d'agrément (Tarif horaire)	150,00 €
Heure d'audit	150,00 €

Toutes ces prestations peuvent faire l'objet de convention.

Nous consulter pour tout devis.